

au ressentiment d'une Nation dont les mœurs & les usages sont incompatibles avec le caractère des François.

Ce qu'on apprend au surplus de la *Louisiane*, c'est que depuis le départ de Mr. de Ulloa, qui commandoit au nom du Roi d'Espagne, Mr. d'Aubry y commandoit seul; que l'Arrêt du 28 Octobre s'y exécute de point en point, & que tout s'y passe avec beaucoup d'ordre, & dans la plus grande tranquillité.

On avoit débité qu'on alloit supprimer les 54 Charges de Receveurs Généraux des Finances, mais c'étoit sans fondement. Cette Compagnie paroît bien au contraire devoir subsister par le patriotisme surtout qu'elle montre dans les occasions, & par un exemple récent digne d'imitation. Informée que le Ministère avoit de l'inquiétude sur quelques millions, dont il présuinoit avoir besoin pour des opérations relatives à l'économie générale, elle s'est assemblée d'elle-même & sans y être requise, mué par son zèle & n'écoutant que lui, & elle a arrêté qu'il falloit offrir sept millions & deux cens mille livres à Mr. le Contrôleur-Général. Ce Ministre fort sensible à une telle démarche, a fait assurer les Receveurs-Généraux qu'il ne la laisseroit pas ignorer au Roi. En acceptant leur offre, il doit leur avoir délégué un objet qui pourra les rembourser dans un an.

Le Roi a nommé Mr. Joli de Fleuri, Conseiller d'Etat, à la place de Conseiller au Conseil des Dépêches, vacante par la mort de Mr. Gilbert des Voisins. Ce dernier est aussi remplacé dans la Commission établie le 31 Juillet 1766 pour l'examen des Réguliers, par Mr. de Marville, Conseiller d'Etat. Le Marquis de
Rohan,